

La Présence Réelle de la Divinité dans nos temples était complètement oubliée par ces compositeurs. Ils confondaient le lyrisme vrai avec le dramatisme. Pergolesi, par exemple, ne fut jamais compris par eux. Au contraire, le récitatif dramatique, l'aria, les soli de virtuosité, la coupe même des scènes théâtrales, tout fut mis à contribution pour le genre soi-disant sacré. Les églises, en Italie, devinrent de vraies salles de concert. Les dames y chantaient, de grands musiciens composaient des partitions brillantes auxquelles, malheureusement, manquait la première des qualités, l'esprit de foi. Et la réputation de ces compositeurs, parmi lesquels plusieurs étaient des hommes supérieurs, franchissait les Alpes, et l'on vit alors la Bavière, l'Autriche, la France, la Belgique surtout, se modeler sur eux. La frivolité des œuvres de Godecharles, de d'Hollander, de Pauwels, de Devolder et d'une foule d'autres de nos compatriotes est inexplicable pour ceux qui n'ont pas réfléchi à l'influence italienne que notre école subit à la fin du siècle dernier.

Et cette influence fut d'assez longue durée. Les temps plus rapprochés de nous (de Zingarelli, de Fioravanti, d'Asioli, de Simon Mayer) sont ceux où M. Suremont, d'Anvers, se faisait adresser de Rome un *Dixit Dominus* dont il était l'auteur, mais qu'il avait fait copier sous le titre de *Dixit* de VERNUCCI, maître de chapelle italien.

L'engouement était tel, à Anvers, pour la musique sacrée à l'italienne que, sous le nom de Suremont, personne n'eût voulu entendre le nouveau motet, tandis que, provenant d'un auteur appelé VERNUCCI, il recueillit les suffrages du maître de chapelle de Notre-Dame, de MM. les Fabriciens et de toute la paroisse ! La même chose arriva plus tard, également à Anvers, à M. Simon.

L'un des derniers compositeurs de cette école, à Anvers, fut le notaire Janssens. Tous ses partisans n'ont pas encore disparu. Je connais mainte autre ville de Belgique, où Janssens, Asioli, Zingarelli et Mayer sont toujours les dieux du genre, et où il ne ferait pas bon de trop attaquer leurs partitions.

La ville de Parme possède une école de musique assez intéressante qui fut fondée, en 1825, par un décret souverain. C'était d'abord une école de chant que l'on rattacha à l'*Ospizio delle Arte*, en faveur des jeunes gens tirés de cet établissement ou d'enfants pauvres nés dans les duchés de Parme ou de Plaisance. Le but principal était de peupler la maîtrise de la Cour. A l'*Ospizio delle Espote* fut aussi créée une classe de chant pour jeunes filles.

Gardoni, Calzolari, Superchi, sont sortis du Conservatoire de Parme.

On ajouta, peu à peu, à l'enseignement du chant celui du piano, du violoncelle, de la contre-basse, de la flûte, de la clarinette, enfin de tous les instruments de bois et de cuivre, d'harmonie, de littérature et d'esthétique.

Des décrets de 1840 et de 1862 développèrent encore l'établissement, et les élèves furent divisés en deux catégories : les internes et les externes. Les pensionnaires sont au nombre de 18. L'instruction y est aujourd'hui si solide, que plus d'un élève, au sortir de ses cours, a été jugé apte à rentrer comme professeur au Conservatoire.

L'école de Parme ne coûte annuellement que 27,000 francs à l'Etat. Elle a pour Directeur le professeur de contrepoint et pour Chef d'orchestre celui de violon.

Dans l'Annexe no. 14, jointe à mon rapport, se trouvent le Règlement et les noms de tous les professeurs.

A continuer.

CONFERENCE

SUR

LE CHANT DANS LES ECOLES

Par A. DUPAIGNE,

AGRÉGÉ DES SCIENCES,

INSPECTEUR DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE À PARIS.

(29 AOUT 1878.)

MESSIEURS,

Un certain nombre d'entre vous sont peut-être étonnés que ce soit un universitaire, et non un artiste, qui ait été désigné pour traiter devant vous une question de musique.

C'est que ce n'est pas une question d'art que nous avons à traiter ensemble, mais une question pédagogique, une question d'éducation. J'ai accepté avec plaisir les conditions de publicité restreinte et d'annonce tardive, dont quelques auditeurs se plaignaient tout à l'heure, comme m'assurant cet heureux résultat qu'il n'y ait ici que des instituteurs... toutefois des instituteurs amis de la musique. (*Souires d'adhésion.*)

Je vois, messieurs, qu'il ne me sera pas besoin de faire ici l'éloge de la musique... cela nous économisera du temps.

Oui, nous aimons tous la musique, nous lui trouvons tous ce charme étrange d'une langue exprimant des idées qui semblent être d'un autre monde, et ne peuvent se traduire avec les langues humaines. On pourrait vous dire avec raison qu'il y a là, Messieurs, une des plus éloquents démonstrations de l'âme qu'on puisse opposer aux doctrines matérialistes ; mais ce que je veux surtout vous dire, la vérité sur laquelle je tiens à appeler votre attention, c'est qu'il y a là un moyen d'éducation d'une puissance étonnante et, malheureusement, encore trop peu connu, trop peu employé en France (*Applaudissements*), un moyen précieux d'élever le niveau des âmes auxquelles s'adresse la langue musicale, c'est-à-dire d'émouvoir à la fois les intelligences et les cœurs.

Employée comme moyen d'éducation générale, c'est à dire par un instituteur plutôt que par un artiste (*Très-bien!*) la musique non-seulement ne perd pas le temps de nos élèves, mais elle est un auxiliaire, et un auxiliaire d'une puissance dont on ne se doute pas. Pourquoi ? C'est qu'elle représente le côté esthétique dans l'éducation, côté absolument nécessaire aussi dans l'instruction primaire, quoi qu'on dise, et d'autant plus nécessaire que souvent les sujets de notre enseignement sont un peu terre à terre.

Il y a une analogie frappante entre cette question et celle du rôle des lettres dans l'éducation secondaire comparativement au rôle des sciences. Dans notre éducation primaire, la musique joue exactement le même rôle que la rhétorique, ou, si vous voulez, l'étude de l'éloquence et de la poésie dans l'enseignement secondaire : la nécessité de l'un et de l'autre enseignement est tout à fait du même ordre (*Applaudissements.*)

Des faits d'expérience sont peut-être ce qu'il y a de plus simple pour démontrer cette affirmation. Lorsqu'on niera, devant vous, l'influence de la musique dans l'éducation, pour répondre, il faut employer le moyen de ce philosophe qui prouvait le mouvement en marchant (*Mouvements d'adhésion*)

C'est parce que j'ai vu nombre de faits de ce genre que je vous le dis.

J'ai vu avec étonnement de pauvres enfants du peuple, ignorants, à qui on enseignait la musique, et qui, après